

Application de la politique salariale 2021



La Direction a présenté l'application de la politique salariale pour la période juillet 2021 à juin 2022.

Pour mémoire, en 2021, il avait été négocié :

- une AG de 1 % avec un mini à 35€ pour les non-cadres et cadres I à IIIB.
- un budget de 1% pour financer les AI pour les cadres Band IV (IIIBX à IIIC) .
- une campagne de promotions incluant la mise au salaire mini au 01/07/2021.

Répartition des promotions sur le périmètre Airbus Atlantic en 2021 (Stelia Aerospace sites de Méaulte, Saint Nazaire Ville, Mérignac, Rochefort, Colomiers)

Personnel NON CADRES	Non- Cadres	Passage Non-Cadres à Cadres
Taux de promotions	14,9% (393 pers.)	2,2% (10 pers.)

Personnel CADRES	II à IIIA	IIIA à IIIB	IIIB à IIIBX
Taux de promotions	6,3% (34 pers.)	5,2% (16 pers.)	2,9% (3 pers.)

- Parmi les 53 cadres promus , 49 ont bénéficié de la mise au mini dès le 01/07/21.
- Pour les Cadres Band IV la CFE-CGC note un taux de distribution d'A.I. de 51,8% et un effort particulier pour le personnel féminin.

Considérations CFE-CGC :

- Un exercice de transparence difficile vu le changement de périmètre en début d'année qui oblige les salariés de Nantes et Montoir de Bretagne à se référer à la transparence du périmètre Airbus UES.
- Une campagne de promotions légèrement supérieure à celle d'avant crise, tout à fait conforme à l'accord signé par la CFE-CGC.

Première réunion de négociation salariale 2022-2023 : lundi 7 mars

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent

Téléchargez
l'Application
Flashez ici

